

Je charge donc le Conseil fédéral:

1. de faire apparaître un nouveau chapitre dans tout message accompagnant un projet, législatif ou constitutionnel, chapitre où il exposerait aux parlementaires les conséquences de ce projet sur le fonctionnement de l'économie de marché;
2. d'agir de même, au sein de l'administration, pour toute nouvelle ordonnance;
3. de vérifier sommairement, dans cette optique, les lois et ordonnances en vigueur, enfin de présenter aux Chambres, en temps utile, un rapport sur la question, rapport qui fera état de propositions d'amélioration concrètes sous la forme d'un catalogue de mesures.

Cosignataires: Allenspach, Aregger, Aubry, Bezzola, Bonny, Bühner Gerold, Camponovo, Cavadini Adriano, Cincera, Comby, Dettling, Etique, Fischer-Seengen, Frey Claude, Fritschi Oscar, Früh, Giger, Gysin, Heberlein, Mamie, Mauch Rolf, Miesch, Mühlemann, Perey, Philipona, Spoerry, Stamm Luzi, Stucky, Tschopp (29)

1992 14 décembre. Décision du Conseil national: La motion est adoptée sous la forme de **postulat**.

524/92.3280 I Loeb François – Rapport sur les divers systèmes de contingents (19 juin 1992)

Le 14 décembre 1990, le Conseil national a adopté le postulat Salvioni (90.857). Ce postulat invite le Conseil fédéral à présenter, dans un délai utile, un rapport circonstancié répondant aux questions suivantes:

1. Dans quels domaines existe-t-il des contingentements?
2. De quelle manière ces contingents ont-ils évolué durant ces dernières années? Quels sont les actuels détenteurs de contingents (liste des détenteurs et des contingents)?
3. Pour quelles raisons ces contingentements sont-ils encore nécessaires, et une libéralisation est-elle possible?
4. Dans les domaines contingentés, quelles sont les différences de prix entre la Suisse et la CE?
5. Quelles sont, pour les contingentements, les conséquences des négociations au sein du GATT et avec la CE?

Aujourd'hui, alors que le Conseil fédéral a accepté ce postulat depuis presque une année et demie, ce rapport ne nous a malheureusement toujours pas été présenté.

Je demande donc au Conseil fédéral:

- quand ce rapport nous sera présenté;
- si ce retard est dû au fait que les contingents sont si importants dans notre pays qu'il faut énormément de temps pour répondre aux questions posées;
- si les informations souhaitées n'existent pas déjà comme document de travail pour les négociations du GATT.

Cosignataires: Allenspach, Bircher Silvio, Engler, Gardiol (4)

1992 9 octobre: La discussion est renvoyée.

525/92.3481 M Loeb François – Conseil économique suisse (7 décembre 1992)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place le plus rapidement possible un Conseil économique suisse, composé essentiellement de représentants des milieux scientifiques et économiques et des partenaires sociaux. Cette institution émettra chaque semestre des recommandations permettant d'améliorer les conditions de l'économie et d'encourager le bon fonctionnement du marché.

Cosignataires: Allenspach, Aregger, Aubry, Cavadini Adriano, Couchepin, Dettling, Frey Claude, Gysin, Heberlein, Spoerry, Stucky, Suter (12)

526/92.3571 P Loeb François – Radio et télévision. Emissions plurilingues (18 décembre 1992)

Le Conseil fédéral est prié de veiller sans retard à ce que la SSR prévoie dans les programmes de la radio et de la télévision alémaniques des émissions dans lesquelles plusieurs langues nationales sont utilisées.

Cosignataires: Bonny, Couchepin, Gysin, Nabholz (4)

527/91.3087 I Maeder – Mise en service sur l'aérodrome d'Altenrhein du système d'atterrissage aux instruments (21 mars 1991)

Dans la version allemande de la Feuille fédérale du 22 janvier 1991, l'OFAC a lancé une consultation sur une demande déposée le 21 décembre 1990 par la société Airport Altenrhein, société qui sollicitait l'autorisation d'utiliser le système d'atterrissage aux instruments. La consultation devait être close le 28 février 1991. L'OFAC a reçu 710 oppositions et, selon lui, 1600 personnes ont au total pris part à la consultation. Le 18 mars, l'autorisation était accordée. Dans ce contexte, je pose au Conseil fédéral les quatre questions suivantes:

1. L'OFAC est-il vraiment doté du personnel nécessaire pour avoir pu traiter sérieusement en onze jours 710 oppositions, dont un bon nombre émanait de communes, du canton de Thurgovie et d'une série d'organisations de protection de l'environnement?
2. La consultation n'avait-elle qu'une valeur d'alibi? Tout porte à le croire puisque les recours ont d'avance été privés de tout effet suspensif?
3. L'OFEFP n'était-il pas informé des conséquences sur l'environnement de l'utilisation du système d'atterrissage aux instruments ou de la mise en place de vols de ligne, conséquences telles que le dégivrage des pistes dans un bassin hydrogéologique situé tout près du lac de Constance?
4. Comment l'OFAC en est-il venu, dans ses considérations, à dire que la reprise des vols de ligne entre Vienne et Altenrhein étaient «incontestablement d'intérêt public»?

Cosignataires: Hess Otto, Jaeger, Rutishauser, Schmid (4)

1991 21 juin: La discussion est renvoyée.

528/91.3338 M Maeder – Interdiction d'importer du foie gras (3 octobre 1991)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales permettant d'interdire de façon générale l'importation de foie gras de toute espèce animale.

Cosignataires: Danuser, Diener, Dünki, Fierz, Grendelmeier, Hafner Rudolf, Hafner Ursula, Jaeger, Kuhn, Rebeaud, Schmid, Stocker, Ulrich, Weder-Bäle, Zwygart (15)

529/92.3439 I Maeder – Projet de terrain de golf de Grimsuat. Sauvegarde du hibou moyen-duc (9 octobre 1992)

Le 26 février 1992, le Département fédéral de l'intérieur a fait recours contre le déboisement d'une forêt à Grimsuat qui doit faire place à un terrain de golf; dans son recours, le DFI invoque le fait que la construction de ce terrain pourrait entraîner la disparition des derniers hiboux moyen-duc, espèce menacée. Sur quelles études ces craintes se fondent-elles? La construction du terrain de golf de Grimsuat menace-t-elle d'autres espèces animales ou végétales?

Par ailleurs, le DFI affirme qu'il pourrait retirer son recours sous certaines conditions. Lesquelles? Celles-ci permettent-elles d'assurer la survie des hiboux moyen-duc?

Au cas où le projet de construction du terrain de golf de Grimsuat ne serait pas compatible avec la sauvegarde du hibou moyen-duc, pourrait-on trouver d'autres lieux dans la région ou dans le canton du Valais où la réalisation d'un projet semblable ne se ferait pas au détriment de la nature?

Cosignataires: Baumann, Bircher Silvio, Bischof, Bühlmann, Danuser, Diener, Dünki, Gardiol, Gonseth, Grendelmeier, Gross Andreas, Haering Binder, Hafner Rudolf, Haller, Holenstein, Jaeger, Keller Rudolf, Marti Werner, Meier Hans, Meier Samuel, Rebeaud, Robert, Schmid Peter, Sieber, Stalder, Steffen, Thür, Weder Hansjürg, Wiederkehr, Zwygart (30)

× 530/92.3338 P Maître – Ordonnance sur l'assurance-chômage (OACI). Allègement des prescriptions de contrôle (1^{er} septembre 1992)

L'aggravation constante de la situation économique en Suisse, l'augmentation massive du nombre de chômeurs dans plusieurs cantons et, simultanément, la diminution importante des offres d'emploi soulèvent la question de l'opportunité et de l'utilité de